

● (1440)

L'AGRICULTURE

LE LAVAGE DES VÉHICULES QUITTANT TERRE-NEUVE POUR ENRAYER LA PROPAGATION DE MALADIES DES POMMES DE TERRE

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A l'heure actuelle, les préposés du ministère de l'Agriculture lavent chaque véhicule qui quitte Terre-Neuve pour enrayer la propagation de la gale verruqueuse et des nématodes dorés de l'île au continent. Ces maladies pourraient faire disparaître la culture de la pomme de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs au Canada. Pour épargner de l'argent, le ministère songe à cesser de laver les véhicules au départ de Terre-Neuve. Le ministre dira-t-il aux députés et aux producteurs canadiens de pommes de terre ce qui se fait pour assurer le maintien de ce programme indispensable?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de cette question et d'avoir porté, de même que ses collègues de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, cette affaire à mon attention. Je voudrais apaiser leurs craintes en leur faisant savoir que le ministère n'a pris aucune décision définitive à ce sujet et que j'ai donné des instructions aux fonctionnaires de suspendre toute initiative en ce sens. De fait, le programme devrait se poursuivre. Je m'entretiendrai jeudi ou vendredi matin avec mes collègues de ces deux provinces. Nous tenterons de nous concerter pour tracer ensemble la ligne de conduite que nous devrions suivre afin de régler ce problème.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALISERS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre de l'Agriculture. Depuis quelque temps et surtout ces dernières semaines, le gouvernement a clairement laissé entendre que les céréaliers obtiendraient une aide spéciale pour l'année de récolte 1987-1988. Si c'est le cas, le ministre peut-il confirmer qu'il n'annoncera aucun détail du programme d'aide spéciale de 1987-1988 avant l'ensemencement du printemps et peut-être pas avant la récolte?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup cette question aussi. Le député, la Chambre et l'industrie seront certainement heureux de savoir que mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et moi-même avons reconstruit quelque 55 dirigeants d'organismes agricoles jeudi dernier. Nous avons publié ensemble un communiqué qui donnait un message extrêmement raisonnable à l'industrie et qui disait que les céréaliers et les producteurs de graines oléagineuses du

Questions orales

Canada ne devraient pas planifier leur récolte de 1987 selon la formule de distribution du Programme spécial canadien pour les grains ni avec la conviction que le gouvernement maintiendrait ses programmes d'aide.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE DES PAIEMENTS DE BASE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, comme le ministre vient de le signaler, il est au courant de la difficulté énorme qu'ont les agriculteurs à décider ce qu'ils doivent semer ce printemps. Puisque le ministre ne peut pas confirmer l'instauration d'un programme spécial d'aide, peut-il nous dire s'il annoncera les détails des paiements de base pour 1987-1988 ce mois-ci ou s'il se contentera de les annoncer pour les catégories supérieures? Annoncera-t-il quelque chose à ce sujet?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, après de longues discussions et des consultations avec les agriculteurs et les groupes agricoles, le gouvernement juge qu'il faut aller de l'avant et annoncer les paiements de base au moment habituel, soit au milieu d'avril.

Comme il est lui-même agriculteur, le député sait aussi que les annonces au sujet des paiements de base ne portent pas nécessairement sur les écarts de prix. Ceux-ci sont annoncés plus tard. Je pense que, l'année dernière, ces écarts ont été annoncés seulement vers le début de juin. Nous songerons probablement à les annoncer plus tard que nous ne l'avons fait dans le passé, mais nous comptons annoncer les paiements de base à la date normale, soit vers le milieu d'avril.

* * *

LES FINANCES

LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): En l'absence du ministre des Finances, monsieur le Président, je vais adresser ma question au ministre d'État chargé des Finances. En modifiant, dans le budget de février, la méthode de perception de la taxe sur l'essence, le gouvernement s'est trouvé en fait à augmenter les frais d'exploitation des stations-service indépendantes, ce qui a eu pour effet de réduire la concurrence sur le marché. J'ai rencontré les membres de l'association en cause qui m'ont demandé de poser la question suivante au ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de frapper les petits détaillants canadiens indépendants tout en aidant en même temps les grandes multinationales pétrolières qui ont, en dernière analyse, augmenté le prix de leur produit à la pompe pour tous les Canadiens?